

Procès-verbal de la 46^{ème} assemblée générale de l'Union suisse des producteurs de pommes de terre

Le mardi 27 février 2018, 13h15, Saalbau Kirchberg, 3422 Kirchberg

Président	Ruedi Fischer
Procès-verbal	Christa Kunz
Présents	74 producteurs, 36 invités et 4 représentants de la presse
Traduction simultanée	Rémy Kohler & Partner AG; Anne Wölfli, Mechthild Schreck

Ordre du jour

1. Mot d'accueil
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 février 2017
3. Rapport annuel 2017
4. Comptes de l'exercice 2017
5. Fixation de la retenue, contributions à la branche et cotisation annuelle 2018
6. Budget 2018
7. Ajustement des statuts
8. Votations
9. Programme d'activités 2018
10. Divers

14h30 Exposé de Markus Hochstrasser, Service Protection des plantes, Strickhof

Plan d'action Protection des plantes – Premières mises en pratique des mesures : quelles conséquences pour les producteurs ?

A la suite de l'exposé, la parole est donnée aux participants.

Articles

1. Mot d'accueil

Le président Ruedi Fischer salue les personnes présentes à la 46^{ème} assemblée générale de l'Union suisse des producteurs de pommes de terre. Il ouvre la réunion par une histoire sur le mildiou en Irlande au milieu du 19^{ème} siècle et ses conséquences.

Les invitations ont été faites conformément aux statuts. Aucune demande n'a été enregistrée.

Hans Marti de Scheunen est désigné pour procéder au décompte des voix. 74 personnes ayant le droit de vote sont présentes, la majorité absolue requiert donc 38 voix.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 février 2017

Comme annoncé dans l'invitation, le procès-verbal a été mis en ligne et peut être visionné sur le site Internet de l'USPPT. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la rédactrice et à la traductrice.

3. Rapport annuel 2017

Le rapport annuel était joint à l'invitation et est à disposition sur les tables. Le président remercie les entreprises pour leurs annonces, la gérante, Christa Kunz, pour la rédaction du rapport et Adrian Weber pour l'illustration de la page de couverture. Le vice-président Albert Meyer se joint aux remerciements. Le rapport annuel est approuvé avec les applaudissements de l'assemblée.

4. Comptes de l'exercice 2017

La gérante, Christa Gerber expose les comptes de l'année 2017. Ceux-ci sont détaillés dans le rapport annuel. Les produits se sont montés au total à CHF 161'829.25. Les charges ont été de CHF 187'044.56. Il en résulte une perte de CHF 25'215.31. Cette perte est surtout due à des contributions des producteurs inférieures de CHF 13'000.- à celles budgétées (à CHF 158'000.-). De plus, les dépenses pour l'agence, les frais de réunions et la publicité ont dépassé le budget. Le capital s'élève fin 2017 à CHF 246'110.84. Les comptes ont été révisés et approuvés le 18 janvier 2018 à Brugg par Christian Läng et Hans Engeli. Christian Läng lit le rapport de révision des comptes. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité

5. Fixation de la retenue, contributions à la branche et cotisation annuelle 2018

Christine Heller, gérante de swisspatat, présente l'état du fonds de valorisation au 26.2.2018. 383 demandes ont été formulées (année précédente 248). La quantité brute se monte à 12'828 t (année précédente 8'082 t). La part consommable moyenne est de 81% et les variétés les plus concernées étaient l'Agria et l'Annabelle.

Produits	CHF	1 918 250.05
Charges	CHF	1 438 150.50
Excédent des produits	CHF	480 099.55
Etat du fonds en février 2018	CHF	8 337 124.55

La contribution à l'Union suisse des paysans (USP) a été modifiée. Jusqu'en 2017, la contribution des producteurs à l'USP était de 4 cts / dt, indépendamment de la récolte. À partir de 2018, chaque organisation membre de l'USP doit payer un montant annuel fixe et équilibrer elle-même les fluctuations de récoltes et donc de contributions. Le montant à payer à l'USP tient compte de la production agricole commercialisée et est fixé pour 3 ans, au terme desquels il est revu. D'après le calcul actuel de l'USP, l'USPPT doit lui payer environ CHF 50'000.- par an. De ce fait, la cotisation à l'USP va diminuer de 0.04 Fr. à 0.03 Fr. Celle destinée à l'USPPT va en revanche passer de 0.06 Fr à 0.07 Fr.

Contributions à la branche à partir du 1^{er} juillet 2018 :

Le prix indicatif à la production pour les pommes de terre de transformation inclut une contribution à la branche de Fr. 1.20/100 kg. Pour les pommes de terre de table, cette contribution est de Fr. 1.35/100 kg, contribution du distributeur de Fr. 0.15/100 kg incluse. Les contributions sont calculées sur la part de consommation et se composent comme suit :

Cotisation des producteurs	Fr.
Retenue pour le fonds de valorisation	0.95
Contribution à swisspatat et publicité de base	0.15
Contribution à l'USPPT	0.07
Contribution à l'USP Union suisse des paysans	0.03
Total	1.20
Contribution des distributeurs	
Contribution à swisspatat et publicité de base	0.15
Total	1.35

Le comité demande à l'assemblée d'approuver ces contributions de branches. Celles-ci sont adoptées sans discussion et à l'unanimité.

6. Budget 2018

Christa Kunz présente le budget. Le produit est budgété à CHF 188'200.00, les charges à CHF 187'425.00, il en résulte un gain prévu de CHF 775.00.-. Comme - cité ci-dessus - la contribution des producteurs à l'USPPT a été revue à la hausse, le budget correspondant a augmenté. Les autres positions sont comparables à celles des dernières années. En ce qui concerne les charges, l'indemnisation pour le président a été légèrement augmentée, et le budget prévu pour les travaux à l'agence est relevé. Le budget est approuvé à l'unanimité.

7. Ajustement des statuts

Les statuts ci-dessous ont été adoptés en 1998 par Walter Balmer et Christine Gerber. Le comité de l'USPPT a analysé ces statuts et en a conclu qu'ils correspondent encore aux activités et idées des producteurs de pommes de terre suisses. Seul en ce qui concerne l'article 11, sur la procédure de convocation à l'assemblée générale et la procédure de demande d'inscription d'un sujet à l'ordre du jour, les ajustements suivants sont proposés :

Art. 11 Procédure de convocation et de demande

11.1 L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le comité directeur.

11.2 La date de l'assemblée est publiée au plus tard deux mois à l'avance, par voie de presse agricole.

11.3 Les demandes des membres concernant l'admission de questions à l'ordre du jour sont à déposer par écrit au président au plus tard **45-30** jours avant l'assemblée.

11.4 Au plus tard **un mois deux semaines** avant l'assemblée, l'ordre du jour sera porté à connaissance du public par voie de presse agricole.

Cet ajustement est approuvé à l'unanimité et sans commentaire.

8. Votations

Le 4 mars 1997, Albert Meyer était élu dans le comité de l'USPPT dont il est vice-président depuis l'an 2000. Il a collaboré à de nombreux groupes de travail de swisspatat. Après 21 ans d'engagement dans l'intérêt des producteurs de pommes de terre, il a décidé de se retirer du comité à partir de l'assemblée générale. Ruedi Fischer le remercie pour ses longues années de travail consciencieux et lui remet en cadeau un bon de voyage.

Stefan Hugli reprend la vice-présidence, ce sur quoi l'assemblée générale ne doit pas voter. Stefan Hugli de Granges p. Marnand est depuis 12 ans dans le comité de l'USPPT et s'est déclaré d'accord de succéder à Albert Meyer à la vice-présidence.

Sébastien Hirschi de Sugens est proposé comme nouveau membre du comité directeur. Il a déjà participé à la réunion du comité du mois de janvier. Il se présente rapidement. Il dirige une exploitation agricole de 40 ha près de Bercher et cultive environ 10 ha de pommes de terre. Il est élu membre du comité directeur avec les applaudissements de l'assemblée.

9. Programme d'activités 2018

La gérante de l'USPPT présente le programme annuel et expose les points forts pour 2018.

A. Activités permanentes et annuelles

- Défense des intérêts des producteurs au sein de swisspatat
- Défense des intérêts des producteurs dans les milieux politiques et économiques
- Collaboration à tous les niveaux de la branche Pommes de terre
- Prise de position et organe de consultation sur tous les thèmes du secteur Pommes de terre
- Participation aux prélèvements d'échantillons
- Informations à la presse spécialisée

- Collaboration au système d'annonce pour les pommes de terre précoces

B. Points forts 2018

- Collaboration à divers groupes de travail swisspatat
- Conditions de prise en charge
- Thèmes actuels dans le domaine phytosanitaire (Plan d'action Protection des plantes, ver fil de fer, etc.)
- Production nationale et règlement des importations / Effets de la nouvelle ordonnance sur les importations agricoles
- Améliorer la position des agriculteurs dans la chaîne de mise en valeur

Le programme d'activités est approuvé sans commentaire et à l'unanimité.

10. Divers

Martin Rufer de l'Union suisse des paysans remercie pour la bonne collaboration et aborde quelques thèmes politiques. La Vue d'ensemble du Conseil fédéral a été publiée le 1^{er} novembre 2017. L'évolution de la politique agricole et une ouverture des frontières y sont tracées. Pour les producteurs de pommes de terre, cela signifierait une réduction de prix d'environ 15%. Ce rapport n'offre ni perspective à l'agriculture suisse ni base pour une autre politique agricole. C'est pourquoi il doit – fin mars - être rejeté par le parlement, par le CER – N.

D'autre part, les initiatives concernant les produits phytosanitaires vont occuper les agriculteurs dans les prochaines années. L'Initiative pour une eau potable ne remet pas seulement en cause l'usage de produits phytosanitaires mais aussi les aliments pour animaux et l'emploi d'antibiotiques. Ces initiatives aboutiront probablement à une votation en 2020/21 et l'USP se prépare à une précampagne et à une communication adéquate. Le but est qu'il n'y ait pas de contre-projet à l'initiative. Il est important que l'agriculture suisse réalise ce plan d'action produits phytosanitaires et que des résultats puissent être présentés.

Markus Lüscher signale l'obligation d'annoncer les postes vacants dans l'agriculture, qui sera effective à partir 1^{er} juillet. Concrètement, cela signifie qu'à partir du 1^{er} juillet, les postes vacants de travailleurs agricoles devront d'abord être annoncés à l'Office régional de placement, sous peine d'amendes élevées.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 26 février 2019 à la Saalbau à Kirchberg.
Ruedi Fischer clôt l'assemblée en adressant ses meilleurs vœux à tous les producteurs.

Après une courte pause, Markus Hochstrasser présente son exposé sur le thème de la protection des plantes.

La rédactrice du procès-verbal : Christa Kunz

Fin de la réunion : 16h15

Invités et représentants de la presse

Invités		Presse	
Aeberhardt Matthias	fenaco	Schwarzwald Barbara	Schweizer Bauer
Apelt Olf	Qualiservice	Katrin Erfurt	Bauernzeitung
Bill Beat	Qualiservice	Ludovic Pillonel	AGRI
Balmer Walter	Ehrenpräsident	Clemenzi Daniela	Landfreund
Blaser Christian	Schwab-Guillod AG		
De Loriol Arnaud	BLW		
Habegger Jürg	Frigemo		
Heller Christine	swisspatat		
Käser Olivier	BINA		
Kaufmann Fredy	Hilcona		
Keiser Andreas	HAFL		
Kohli Christoph	fenaco		
Krähenbühl Adrian	SEMAG		
Künsch Manfred			
Mäder Roger	swisscofel		
Nick Michel	Terralog		
Niklaus Daniel	SEMAG		
Nuic Matja	VSGP		
Thévoz Rachel	GreenPack SA		
Peter Didier	ASS Moudon		
Perrin Pierre- Yves	SGPV		
Pidoux Jean- Luc	Swisssem		
Reinhard Urs	SCFA		
Rüfenacht Christof	swisssem		
Rufer Martin	SBV		
Sigg Markus	Coop		
Schär Jörg	Steffen Ris		
Vetterli Christian	Agrocope		
Werthmüller Simon	Terralog		
Weyeneth Hermann	Ehrenpräsident		
Wullschleger Ernst	Zweifel		
Wyss Hanspeter	KADI		

La rédactrice du procès-verbal : Christa Kunz

Fin de l'assemblée : 16h15